

SCoT
SUD GARD

**COMITE SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SEANCE DU 19 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à quinze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le lundi onze mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric TOUZELLIER

Référence du service :

Election : FT/GS/VM-5d

Objet de la délibération :

**Election des 6 membres du Bureau délégués,
du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard**

Etaient présents(es) (60) :

Frédéric TOUZELLIER, Président

Rémi NICOLAS, Charly CRESPE, Dominique NUTI, Nelson CHAUDON, Théo GUIGUE, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Sibylle JANNEKEYN, Serge GARNIER, Maryse, Jean-Baptiste ANTONELLI, Benjamin BRUNEL, François CHARRIÈRE, *Vice-président(e)s présent(e)s*

Mahieu ALLEGRE, Chantal ANRDRÉ, Richard ARNAUD, Janie ARNEGUY, Vincent BECHARD, Olivier BENEZET, Marianne BERNÈDE, Jean-Louis BLANC, Emmanuel BOIS, Jean-Pierre BONDOR Vincent BOUGET, Jean-Antoine BUNOZ, Alberto CAMAIONE, André CAMBI GOURJON, Nicole CHANRON, Agnès CHARAIX PY, Michel DEBOUVERIE, Philippe DESCHAMPS, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Alain FOUQUE, Gilles GADILLE, Patrick GARCIA, GIANNACCINI, Philippe GIBELIN, Virginie GRIOTTO, Pierre JAUMAIN, Bernard JULLIEN, Denis LANOY, Joffrey LEON, Cécile MARQUIER, Nicolas MEIZONNET, Frédéric MESEGUER, Laurent MESPOULET, Jean-Christophe MORANDINI, Nicolas NADAL, Audrey PASCAL, Patrice PLANES, Stéphane PORRET, Magali PRADEILLE, Joachim RAMS, Clément ROUSSEL, David-Alexandre ROUX, Adrien RUY, Martine SCOLLO-OGIER, Eddy VALADIER, Véronique VAUTRIN, Michel VERDIER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (17)

Maya AMER MOUSSA, donne pouvoir à Marianne BERNEDE ; Cédric BONATO, donne pouvoir à Charly CRESPE ; Philippe BROUSSES, donne pouvoir à Thierry FELINE ; Hélène CASIER, donne pouvoir à Nelson CHAUDON ; Nadine CASTELLANI, donne pouvoir à Alain FOUQUE ; Nathalie CAVAILLÉ, donne pouvoir à Joachim RAMS ; Fanny DAGUENET, donne pouvoir à Dominique NUTI ; Patrick DE GONZAGA, donne pouvoir à David-Alexandre ROUX ; Bruno FERRIER, donne pouvoir à Olivier BENEZET ; Jean-Pierre GUSAÏ, donne pouvoir à Nicolas MEIZONNET ; Jean-Pierre MEDAN, donne pouvoir à Pascal FORTUNAT-DESCHAMPS ; Nathalie PERROT, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Angel POBO, donne pouvoir à Philippe DESCHAMPS ; Gaëtan PREVOTEAU, donne pouvoir à Eddy VALADIER ; Yves RODRIGUEZ, donne pouvoir à Audrey PASCAL ; Serge ROUVIÈRE, donne pouvoir à Théo GUIGUE ; Christophe ZARAGOZA, donne pouvoir à François CHARRIERE

Etaient excusés(ées), absents(es) (11)

Grégory BENEZET, André BRUNDU, Amal COUVREUR, Jean-Luc DESCLOUX, Jean-Marie GILLES, Martine KUFFER, Véronique MARTIN, Juan MARTINEZ, Jean-Louis NICOLAS, Véronique POIGNET-SENGER, Gilles TIXADOR, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

OBJET : ELECTION DES 6 MEMBRES DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

SEANCE DU : 19 MAI 2026
N° | 2026-05-19-5d |

Monsieur Frédéric TOUZELLIER, Président du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard, rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L. 5711-1, 5211-7 et 5211-8, relatifs à l'organe délibérant ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L5211-1, L5211-2, L. 5211-6, 5211-7 et 5211-8, L.5211-10 relatifs à l'organe délibérant et à son fonctionnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L. 5211-9, relatif notamment aux attributions du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L. 2121-20 et L. 2121-21 relatifs aux procédures de délégation de vote et mode de scrutin ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard et approuvant ses statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2003-120-7 du 30 avril 2003 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2009-0512-03 en date du 12 mai 2009 modifiant les statuts du syndicat mixte du SCOT Sud Gard

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-045-0007 en date du 14 février 2013 relatif aux conséquences de l'extension de périmètre de deux Communautés de communes sur les Syndicats mixtes ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-01d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour un changement d'adresse de son siège social ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-02d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour l'intégration de deux nouvelles communes à son périmètre ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-03d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour le changement de la composition de ses ressources ;

Vu la délibération n° 2014-03-03-06d en date du 3 mars 2014 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard sur les articles 8, 12 et 14 ;

Vu la délibération n°2019-12-10-1d en date du 10 décembre 2019 approuvant le projet de SCOT Sud Gard révisé ;

Vu la délibération n° 2026-05-19-01d du 19 mai 2026 portant élection du Président du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

OBJET : ELECTION DES 6 MEMBRES DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

SEANCE DU : 19 MAI 2026
N° | 2026-05-19-5d |

Vu les évolutions législatives récentes en matière de planification territoriale, notamment celles issues de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique et de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, impactant le cadre d'élaboration et de mise en œuvre des SCoT ;

Considérant la délibération n°2026-05-19-02d fixant à 6 le nombre de membres délégués du Bureau ;

Considérant que le quorum est atteint conformément à l'article 2121-17 du CGCT ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire un appel à candidature en séance ;

Considérant les candidatures suivantes annoncées après concertation en suspension de séance ;

Pour les membres du bureau de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

- 1^{er} Membre : Monsieur Pierre JAUMAIN,

Pour le membre du bureau de la Communauté de communes de Terre de Camargue :

- 2^{ème} Membre : Monsieur Joachim RAMS,

Pour le membre du bureau de la Communauté de communes de Petite Camargue :

- 3^{ème} Membre : Monsieur Mathieu ALLEGRE,

Pour le membre du bureau de la Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence :

- 4^{ème} Membre : Monsieur André CAMBI-GOURJON

Pour le membre du bureau de la Communauté de communes de Rhône Vistre Vidourle :

- 5^{ème} Membre : Monsieur Joffrey LEON,

Pour le membre du bureau de la Communauté de communes du Pays de Sommières :

- 6^{ème} Membre : Monsieur Clément ROUSSEL,

Le COMITÉ SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 77 (dont 17 pouvoirs)

Pour :77.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection à bulletin secret conformément à l'article L. 2122-7 du CGCT pour chacun des 6 membres du Bureau ;

OBJET : ELECTION DES 6 MEMBRES DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

SEANCE DU : 19 MAI 2026
N° | 2026-05-19-5d |

ARTICLE 2^{ème} : De constater à l'issue des dépouillements les résultats suivants :

1^{er} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre d'exprimés	74

Monsieur Pierre JAUMAIN est élu 1^{er} membre du Bureau élu avec 74 voix

2^{ème} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre d'exprimés	76

Monsieur Joachim RAMS est élu 2^{ème} membre du Bureau élu avec 76 voix

3^{ème} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	7
Nombre de bulletins nuls	1
Nombre d'exprimés	69

Monsieur Mathieu ALLEGRE est élu 3^{ème} membre du Bureau élu avec 69 voix

4^{ème} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	7
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre d'exprimés	70

Monsieur André CAMBI-GOURJON est élu 4^{ème} membre du Bureau élu avec 70 voix

OBJET : ELECTION DES 6 MEMBRES DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

SEANCE DU : 19 MAI 2026
N° | 2026-05-19-5d |

5^{ème} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre d'exprimés	71

Monsieur Joffrey LEON est élu 5^{ème} membre du Bureau élu avec 71 voix

6^{ème} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre d'exprimés	74

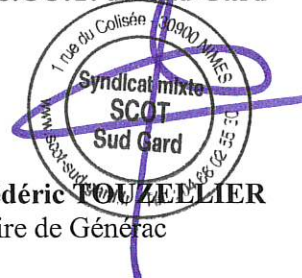
Monsieur Clément ROUSSEL est élu 6^{ème} membre du Bureau élu avec 74 voix

ARTICLE 3^{ème} : De rappeler la liste et le nom des membres du bureau élus :

- 1^{er} Membre : Monsieur Pierre JAUMAIN
- 2^{ème} Membre : Monsieur Joachim RAMS
- 3^{ème} Membre : Monsieur Mathieu ALLEGRE
- 4^{ème} Membre : Monsieur André CAMBI-GOURJON
- 5^{ème} Membre : Monsieur Joffrey LEON
- 6^{ème} Membre : Monsieur Clément ROUSSEL

ARTICLE 4^{ème} : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du Syndicat mixte
du S.CO.T. du Sud Gard**



Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac